

# REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

## INTERCLUBS

**Le présent règlement prend en compte les modifications décidées par la CNAR (décision 2019-12) et sera applicable à partir de la saison 2019-2020.**

### I - PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les interclubs sont organisés en cinq Divisions. Toute équipe y participant au stade comité peut continuer sa route jusqu'à la finale nationale.

**Les nombres de places en Division 1 et Division 2 sont fixés par la CNAR. Les places dans les Divisions 3, Division 4 et Division 5 seront créées par le Comité et attribuées en fonction des indices des équipes, présentées par les clubs, qui n'auront pas été inscrites en Division 1 et Division 2.**

**Toute équipe peut jouer en Division 1, Division 2 et Division 3, quel que soit son indice.**

Le comité peut refuser une place en **Division 2** à un club qui demande une place supplémentaire pour une **équipe nouvelle** (terme défini ci-dessous) puisque cette équipe peut jouer en Division 3.

Le comité refusera toute place supplémentaire en Division 1.

En Division 1 ou Division 2, toute place ne pouvant pas être honorée par un club est perdue.

L'organisation des Interclubs repose sur un système de montées et descentes entre la Division 1 et Division 2 et entre la Division 2 et Division 3.

Pour les Divisions 1 et 2, le nombre de descentes est calculé par la formule  $\text{Ent}(N/5) + 1$ , N étant le nombre d'équipes ayant disputé la compétition dans la Division concernée. Le nombre de montées est égal au nombre de descentes diminué de 2 unités.

Si deux équipes se trouvent en concurrence pour une montée ou une descente, avec le même nombre de points, il sera pris en compte le match les ayant opposées si un tel match a eu lieu. Sinon il sera donné priorité à l'équipe plus faible indice (IV, puis PP, puis PE).

### II – DEFINITION

**EQUIPE NOUVELLE** : Une équipe est considérée comme **nouvelle** si elle se compose de 4 joueurs qui étaient extérieurs au comité la saison antérieure.

### III - REGLEMENT

#### **Article 1 :**

Les places en Divisions 1 et Division 2 sont déterminées à partir des résultats de la saison précédente (voir annexe) et **appartiennent aux clubs qui les attribuent à leurs équipes** en fonction de leur propre règlement intérieur.

A partir de la Date Limite d'Inscription, **les clubs auront 8 jours** pour aviser le responsable des Interclubs de tout problème d'attribution vis à vis du règlement et justifieront leur demande.

Un complément d'équipe sera accepté, si la demande du club est faite avant la finale de comité et si les conditions d'indices sont respectées (IV maximum d'équipe et de joueurs) en fonction de la Division d'inscription.

Le cas particulier de la Division 5 est défini par l'article 34-4 du RNC.

## **Article 2 :**

Le nombre d'équipes en Division 1 est fixé par la CNAR. Chaque club possède dans cette Division autant de places que le nombre des équipes engagées en Division 1 la saison précédente et s'étant maintenues plus le nombre de ses équipes montant de la Division 2.

Pour atteindre l'effectif imposé par la CNAR on complétera si nécessaire la Division 1 en attribuant dans l'ordre :

- Une place pour le Club de l'équipe la mieux classée en Division 2 en dehors de celles ayant déjà obtenu leur montée en Division 1,
- Une place pour le Club de la 2<sup>ème</sup> équipe la mieux classée en Division 2 en dehors de celles ayant déjà obtenu leur montée en Division 1,
- Une place pour le Club de l'équipe la mieux classée en Division 1 qui devait être reléguée en Division 2.
- Une place pour le Club de la 3<sup>ème</sup> équipe la mieux classée en Division 2 en dehors de celles ayant déjà obtenu leur montée en Division 1,
- Puis alternativement entre reléguée de Division 1 et du classement Division 2 ... .

La compétition se déroule sous la forme d'une poule unique organisée sur deux week-ends, avec écrans, avec écrans de manière à se rapprocher de 183 donnes jouées :

- 15 matches de 12 donnes sans mi-temps pour une poule de 16 équipes.
- 13 matches de 14 donnes sans mi-temps pour une poule de 14 équipes.
- 11 matches de 16 donnes avec mi-temps pour une poule de 12 équipes
- ...

## **Article 3 :**

Le nombre d'équipes en Division 2 est fixé par la CNAR. Chaque club possède dans cette Division autant de places que le nombre des équipes engagées en Division 2 la saison précédente et s'étant maintenues plus le nombre de ses équipes descendant de Division 1, plus le nombre de ses équipes montant de Division 3.

Pour atteindre l'effectif imposé par la CNAR on complétera si nécessaire la Division 2 en attribuant dans l'ordre :

- Une place pour le Club ayant demandé d'accueillir une **équipe nouvelle** d'indice supérieur à **335**, sous réserve de l'accord de la Commission Consultative Interclubs,
- Une place pour le Club de l'équipe la mieux classée en Division 3 en dehors de celles ayant déjà obtenu leur montée en Division 2,
- Une place pour le Club de la 2<sup>ème</sup> équipe la mieux classée en Division 3 en dehors de celles ayant déjà obtenu leur montée en Division 2,
- Une place pour le Club de l'équipe la mieux classée en Division 2 qui devait être reléguée en Division 3,
- Une place pour le Club de la 3<sup>ème</sup> équipe la mieux classée en division 3 en dehors de celles ayant déjà obtenu leur montée en Division 2,
- Puis alternativement entre reléguée de Division 2 et du classement Division 3 ... .

La compétition se déroule sous la forme de Patton Suisse sur un ou deux week-ends (demi-finale si le nombre d'équipes est supérieur à 26), avec écrans de manière à se rapprocher de 85 donnes jouées :

- 5 matches de 16 donnes avec mi-temps pour un Patton Suisse de 14,
- 6 matches de 14 donnes sans mi-temps pour un Patton Suisse de 16 à 20 équipes,
- 7 matches de 12 donnes sans mi-temps pour un Patton Suisse de 22 à 24 équipes.

#### **Article 4 :**

Dans la Division 3, il sera attribué aux clubs autant de places que nécessaire afin d'accueillir toutes les équipes présentées par les clubs qu'ils n'ont pas inscrites en Division 1 et Division 2 :

- d'IV supérieur à 190,
- d'IV inférieur à ou égal à 190, ayant réussi la saison précédente une performance (championne de comité,...) et ayant exprimé le désir de jouer en D3,
- d'IV inférieur à ou égal à 190, comportant au moins un joueur d'IV supérieur à 60.

La compétition se déroule sous la forme de demi-finales, équilibrées en nombre et en indice, si nécessaire (effectif supérieur à 27 équipes) et d'une finale en Patton Suisse (pour au moins 16 équipes avec 6 matchs de 14 donnes sans mi-temps et écrans ou 7 matchs de 12 donnes et écrans).

#### **Article 5 :**

Dans la Division 4, il sera attribué aux clubs autant de place que nécessaire afin d'accueillir toutes les équipes présentées par les clubs qui n'ont pas été inscrites en Division 1, Division 2 et Division 3 :

- d'IV inférieur ou égal à 190 et supérieur à 143,
- d'IV inférieur à ou égal à 142, ayant réussi la saison précédente une performance (championne de comité,...) et ayant exprimé le désir de jouer en Division 4,
- d'IV inférieur à ou égal à 142, comportant au moins un joueur d'IV supérieur à 40.

La compétition se déroule sous la forme de demi-finales, si nécessaire (effectif supérieur à 27 équipes), dont la composition essayera de privilégier les critères géographiques et d'une finale en Patton Suisse (pour au moins, 16 équipes avec 6 matchs de 12 donnes sans mi-temps et sans écran ou 7 matchs de 10 donnes sans écran).

#### **Article 6 :**

La Division 5 est constituée de toutes les équipes dont l'indice de valeur est inférieur ou égal à **143, ne comportant que des joueurs classés au plus en 3<sup>ème</sup> série promotion (40)** à l'exclusion de celles inscrites en Division 4, 3, 2 ou 1.

La compétition se déroule sous la forme de demi-finales sur une journée, si nécessaire (effectif supérieur à 27 équipes), dont la composition essayera de privilégier les critères géographiques. Et une finale sur une journée (environ 36 donnes).

#### **Article 7 :**

Tout cas non prévu par le présent règlement fera l'objet d'une décision sans appel de la Commission Consultative Interclubs.

Cette commission sera composée du Président de Comité, du Directeur des Compétitions, du Responsable de la Compétition, d'un Président de Club et d'un joueur. Toute décision ne pourra se prendre qu'avec un minimum de trois voix « pour » ou « contre ».

# ANNEXE I

## Pour la saison 2019-2020

### Le format des Divisions 1 & 2 :

Le nombre d'équipes par Division a été déterminé par la fédération (décision CNAR n° 12-2019) :

- pour la **Division 1** : 16,
- pour la **Division 2** : 20.

Les effectifs de la saison 2018-2019 et application du règlement 2013-2014 à 2018-2019 :

- pour la **Division 1** : 12, avec un nombre de descentes de 3 et de monté de la Division 2 de 2,
- pour la **Division 2** : 28, avec un nombre de descentes de 6 et de monté de la Division 3 de 5.

### Ce qui donne une mesure transitoire pour la saison 2019-2020 :

#### Pour la Division 1 : Effectif : 16, Descente : 1 : 1 et Montés : 5.

Chaque club aura le droit {} à autant de places qu'il a eu d'équipes classées dans les **11 premiers de la division 1** et les **5 premiers de la division 2**, lors de la saison antérieure.

1	AMIENS {4}		2	TROIS FORETS {5}
3	AMIENS {4}		4	ST QUENTIN {2}
5	St QUENTIN {2}		6	PERONNE {1}
7	TROIS FORETS {5}		8	AMIENS {4}
9	TROIS FORETS {5}		10	CHAUMONT {1}
11	SENLIS {1}		1	TROIS FORETS {5}
2	GRANDVILLIERS {1}		3	BLANGY SUR BRESLE {1}
4	TROIS FORETS {5}		5	AMIENS {4}

#### Pour une Division 2 : Effectif : 24, Descentes : 6 et Montées : 6(\*).

Chaque club aura le droit {} à autant de places qu'il a eu d'équipes classées, **12<sup>ème</sup> de la Division 1**, d'équipes classées **6<sup>ème</sup> à 22<sup>ème</sup> de la Division 2** et les **6(\*) premiers de la Division 3**, lors de la saison antérieure.

12	BEAUVAIS {3}		6	ST QUENTIN {1}
7	TROIS FORETS {4 ou *5*}		8	ABBEVILLE {1}
9	COMPIEGNE {4}		10	AMIENS {4}
11	TROIS FORETS {4 ou *5*}		12	ST QUENTIN {2}
13	COMPIEGNE {4}		14	PERONNE {1}
15	BEAUVAIS {3}		16	AMIENS {4}
17	AMIENS {4}		17	TROIS FORETS {4 ou *5*}
19	CREIL {1}		19	ST QUENTIN {2}
21	TROIS FORETS {4 ou *5*}		21	COMPIEGNE {4}
1	SENLIS {1}		2	AMIENS {4}
3	BEAUVAIS {3}		4	BLANGY SUR BRESLE {1}
5	COMPIEGNE {4}		6	* TROIS FORETS {4ou *5*}*

\* Sauf équipe nouvelle en D2 \*